



Fort-de-France, le 26 mars 2021

**Circulaire n° 2021- 2 Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves du 26 mars 2021 relative au
Tests salivaires RT-PCR**

Publics concernés : les Inspecteurs (trices), les Chefs (ffes) d'établissement, les Directeurs (trices) d'école

Objet : Tests salivaires RT-PCR

Entrée en vigueur : 26 mars 2021

Notice : La présente circulaire a pour objet d'informer sur le contenu, l'organisation des tests salivaires dans les écoles et établissements scolaires de l'académie.

Référencement : Site académique, rubrique « C'est officiel ».

Le Recteur de la Région académique de Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Vu :

- *L'avis n°2021.0005/AC/SEAP du 22 janvier 2021 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification (RT-PCR) sur prélèvement salivaire ;*

L'utilisation des tests RT-PCR sur prélèvement salivaire est désormais autorisée par la Haute Autorité de Santé (HAS), notamment en milieu scolaire.

Les campagnes de dépistage par test salivaire sont complémentaires des opérations par tests antigéniques nasopharyngés qui continueront ainsi à être déployées dans les collèges et les lycées.

Les campagnes de dépistage sur prélèvement salivaire visent en premier lieu les élèves du premier degré (écoles

maternelles et élémentaires), pour lesquels un prélèvement nasopharyngé peut être difficile à réaliser. Elles seront déployées à compter du 12 avril 2021 prioritairement dans les écoles où le virus circule fortement mais tendront à être généralisées sur l'ensemble de l'académie.

Ces campagnes sont réalisées dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS et la Préfecture. Elles associent les laboratoires et les personnels de santé des établissements scolaires, ainsi que des médiateurs « lutte anti-Covid ». Le recrutement de médiateurs "lutte anti-Covid" est en cours. Leur concours sera indispensable pour assurer des campagnes de dépistage qui devront pouvoir se développer en fonction de l'évolution sanitaire. Ces médiateurs bénéficieront d'une formation préalable, mais Il est indispensable qu'ils soient encadrés par les personnels de santé, compte tenu de leurs compétences propres et de leur connaissance des élèves.

Pour permettre une organisation suffisamment souple, il convient de prévoir un emploi du temps dans les semaines à venir avec le personnel infirmier en inter-degré en fonction du planning des besoins recensés et des territoires ciblés.

Le calendrier de ces campagnes vous sera transmis très prochainement. Il vous permettra d'organiser avec l'infirmière de votre établissement un emploi du temps adapté à cette mission d'accompagnement de la campagne des prélèvements salivaires en milieu scolaire.

Je vous remercie de faciliter la mobilisation des personnels infirmiers placés sous votre responsabilité qui œuvrent très activement dans la lutte contre cette épidémie. Je sais pouvoir compter sur votre compréhension dans cette période de crise sanitaire.



Pascal JAN